



Consultation écrite du CNS du 21 mai au 4 juin 2024

Note de clôture

Modification du programme opérationnel national du Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole 2014-2020 et du programme opérationnel de l'Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020

Sommaire des modifications

- Modifications du taux de remboursement sur l'intégralité du Programme opérationnel IEJ pour l'exercice comptable allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024
- Modifications des taux de remboursement des axes 1 à 4 (FSE) et 6 (assistance technique REACT EU) du Programme opérationnel national FSE pour l'exercice comptable allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Conclusion de la consultation écrite

En l'absence d'opposition formelle aux propositions de modification du programme opérationnel national FSE et du programme opérationnel de l'IEJ, l'avis des membres du Comité national de suivi est réputé favorable.

Les modifications de programmes ont donc été envoyées à la Commission européenne. Cette modification ne nécessite pas d'adoption formelle par la Commission européenne, conformément à l'article 14 paragraphe 1 du règlement (UE) 2024/795 du 29 février 2024 (dit règlement « STEP »). Elle est donc réputée adoptée depuis cette transmission.

